

Devis d'installation

Partie 1: Information générale

1.1 Entreposage et manutention

Entreposer les panneaux SONObase dans un endroit sec, à l'abri des intempéries. Le fabricant procède à plusieurs contrôles de qualité afin de s'assurer que les produits rencontrent et excèdent les normes et standards établis. Avant l'installation des produits, toujours s'assurer que les conditions de chantier rencontrent celles prescrites dans ce document. Le fabricant ne pourra être tenu responsable pour une mauvaise installation des produits.

1.2. Ouvrages connexes

- Chape de béton
- Contreplaqué
- Scellant acoustique
- Adhésif
- Tuiles de céramique
- Plinthe
- Isolant thermique
- Revêtement de plancher
- Tapis
- Joints d'expansion
- Mortier de ciment
- Tuiles collantes
- Vinyle
- Bois franc/flottant/ingénierie

1.3. Garantie

MSL garantit expressément les produits qu'elle fabrique, et ce, pour une période de dix (10) ans à compter de la date de fabrication de ces derniers, contre tout défaut de fabrication les rendant impropres à l'usage auxquels ils sont destinés. MSL s'engage à rembourser ou remplacer tout produit ayant un défaut de fabrication, sous réserve des conditions et restrictions qui suivent. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et autres produits associés aux travaux de remplacement. Retourner tout produit défectueux à l'endroit où celui-ci a été acheté pour un remplacement ou un remboursement. Les panneaux SONObase doivent être installés dans une pièce tempérée. Tous dommages causés par la négligence ou l'entretien inadéquat du plancher et des cloisons invalideront cette garantie. Cette garantie est valide uniquement pour l'acheteur original et n'est pas transférable.

1.4 Conditions de mise en œuvre des panneaux SONObase

Les conditions doivent être conformes aux recommandations de MSL, du consultant acousticien, de l'architecte et des fournisseurs de matériaux. Préalablement à l'installation des panneaux acoustiques SONObase, toutes les ouvertures du bâtiment doivent être fermées: portes, fenêtres, portes de garage, etc. et l'endroit d'installation doit être sec.

Partie 2: Produits

2.1 Le SONObase est un panneau d'appui acoustique structural. Constitué de fibres de bois à haute densité, il est fabriqué à partir de bois recyclé. Sa surface d'appui est enduite de polymère de type multi-lignes. L'épaisseur est de 7/16" (11 mm) et les dimensions du panneau sont de 48" x 96" (1,22 m x 2,44 m).

Partie 3: Installation

3.1 Installer les panneaux de fibres de bois SONObase sur une surface plane, sans imperfection, bien nettoyée et libre de toutes matières lâches.

3.2 Coller le panneau SONObase sur le sous plancher à l'aide d'un adhésif à base d'uréthane de type : MSL S-63, ou équivalent. L'adhésif devra être appliqué sur toute la surface. La surface verte doit toujours être installée vers le haut. Laisser sécher au moins 24 heures avant d'installer le revêtement de plancher ou selon les recommandations du fabricant de l'adhésif.

3.3 Décaler les joints d'extrémités d'environ 24" (0.61 m) l'un par rapport à l'autre. Les joints entre les

3.4 Laisser un espace libre de 3/8" (9.51 mm) au périmètre de la surface du plancher et autour de chaque ouverture pratiquée dans le panneau SONObase. Faire de même pour les matériaux installés sur le panneau SONObase. Remplir la cavité au périmètre de la pièce et des obstacles avec un boudin d'étanchéité de 1/2" (12.70 mm) et appliquer un scellant acoustique par-dessus le boudin jusqu'à l'égalité du plancher fini.

3.5 Ne pas installer les moulures directement sur le recouvrement de plancher; laisser l'espace d'un carton de 3,175 mm (1/8") afin d'éviter le transfert des vibrations du plancher vers le mur.

Partie 4: Installation de revêtement

4.1 Bois franc flottant

Installer la finition du plancher de type «Bois franc flottant» en le déposant directement sur le SONObase.

4.2. Bois en planches ou d'ingénierie

Installer la finition de plancher de type «Bois en planches ou ingénierie», selon les recommandations du fabricant de plancher de bois. Les planches devront être parfaitement collées sur le dessus du panneau SONObase avec un adhésif tel que mentionné ci-haut.

4.3. Bois franc conventionnel

Installer la finition du plancher de type «Bois franc conventionnel 3/4" (19 mm), en planche» sur un contreplaqué 5/8" (15.875 mm) (type rainures et languettes) ou sur des lattes de contreplaqué mesurant 5/8" (15.875 mm) x 4" (101.6 mm) espacées à 10" (254 mm) c/c. Coller ces lattes de bois sur le SONObase. Utiliser des adhésifs tels qu'indiqués précédemment. Ne jamais clouer ces dernières à travers le SONObase.

4.4. Autres (tuiles collantes, tapis et ou vinyle)

Tous les revêtements tels que tapis, vinyle ou autres doivent être déposés sur un contreplaqué dont l'épaisseur sera d'au moins 3/8" (9.51 mm), lequel devra être collé sur le SONObase. Utiliser des adhésifs tels qu'indiqués précédemment.

4.5. Tuiles de céramiques

Installer un rang de contreplaqué ayant une épaisseur de 1/2" (12.7 mm) type rainures et languettes collé sur le SONObase. Utiliser des adhésifs tels qu'indiqués précédemment. Installer un second rang de contreplaqué ayant une épaisseur de 1/2" (12.7 mm), type rainures et languettes, vissé dans le rang précédent en utilisant des vis à plancher de 1" (25.4 mm). Installer ensuite la céramique.

Partie 5: SONObase sous une chape de béton

5.1. Installer les panneaux SONObase au sol en prenant soin de décaler les joints d'extrémités d'environ 24" (0.61 m) l'un par rapport à l'autre. Les joints entre les panneaux doivent être les plus serrés possibles. Prendre soin de remplir tout joint ouvert avec un scellant acoustique.

5.2. Installer une bande de SONObase verticalement au périmètre de la surface du plancher ou de toute ouverture dans le plancher et ce pour une hauteur suffisante pour le niveau fini de la chape de béton.

5.3. Installer un rang de polyéthylène de 6 millièmes d'épaisseur sur la surface du panneau SONObase, en chevauchant les joints de 6" (152.4 mm). Sceller les joints et le périmètre à l'aide d'un ruban étanche. Ex: Tucktape.

NB: S'assurer que les exigences spécifiées par le Code national du bâtiment sont respectées. Toute vibration structurale possible doit être corrigée préalablement à l'installation de panneau SONObase. Vérifier l'application avec votre représentant de MSL, un ingénieur, un architecte, ou un acousticien. Prendre soin de faire vérifier par un architecte ou un ingénieur que la structure du bâtiment peut prendre les charges additionnelles, que les joints d'expansion sont localisés et montrés au plan et que la déflexion sera inférieure à 1/360 de la portée.